

**MAIRIE DE
BOUSSENS - 31360
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Date de convocation</u> 14 avril 2026
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> : 15 Présents : 15 Absents : 0 Procurations : 0 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération du Conseil Municipal D.C.M N° 5-2 Objet : Budget Primitif 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois avril à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur ROQUEBERT Joël**, Maire.

Présents : Monsieur ROQUEBERT Joël, Madame GÉRARD Sylvie, Monsieur RAMEAU Roger, Madame SOURROUBILLE Françoise, Monsieur LIVOTI Antoine, Madame DALLA-ZANNA Rosanna, Madame GRANGE Martine, Monsieur CELLIER Jérôme, Madame JIN Alice, Monsieur DESHONS Frédéric, Madame DESSENS Cécile, Monsieur RAUFAST Mathieu, Madame SANDY Liliane, Monsieur MORELLO Damien, Monsieur EYCHENNE Quentin.

Formant la majorité des membres en exercice

Madame GRANGE Martine a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget 2026.

	Fonctionnement	Dépenses	Recettes
VOTE	Crédit de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 742 860.15 €	2 334 652.69 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 Résultat de fonctionnement reporté		1 408 207.46 €
	Total de la section fonctionnement	3 742 860.15 €	3 742 860.15 €
	Investissement	Dépenses	Recettes
VOTE	Crédit d'investissement votés au titre du présent budget	813 882.06 €	937 921.49 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	49 622,96 €	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reportés	74 416.47 €	
	Total de la section d'investissement	937 921.49 €	937 921.49 €
	TOTAL DU BUDGET	4 680 781.64 €	4 680 781.64 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget communal 2026.

Boussens, le 23 avril 2026
Le Maire, ROQUEBERT Joël



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.